

Numéro spécial

3 mai 2021

Les propositions de Sup'Recherche-UNSA recrutements et carrières (2)



L'article 5 de la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 supprime pour les maîtres de conférences titulaires, l'obligation d'inscription sur la liste de qualification préalable délivrée par le Conseil national des universités (CNU) lorsqu'ils se présentent à un concours de recrutement sur un poste de professeur des universités et prévoit pour les établissements qui y seraient autorisés par le ministère, la possibilité d'expérimenter une voie de qualification locale en complément de la qualification nationale opérée par le CNU.

La Ministre, qui s'est engagée à conduire une réflexion collective préalablement à l'évolution des dispositions réglementaires permettant la mise en œuvre de cet article, a désigné trois rapporteurs auxquels Sup'Recherche-UNSA, a fait connaître ses propositions sur ces mesures. Nous développons dans les pages qui suivent nos positions sur le rôle du CNU et les procédures de recrutement.

Le rôle et le fonctionnement du Conseil national des universités (CNU)

➤ Les missions principales du CNU

Le CNU intervient dans deux grands domaines :

- Scientifique
- Ressources Humaines

Mission scientifique

Avoir une vision nationale sur les corps, les compétences, le vivier de candidats potentiels aux fonctions d'EC. Mieux cerner les contours de la discipline et la fédérer. Assurer la qualité des candidats.

Mission RH

- Suivi de carrière et accompagnement des collègues
- Promotions, notamment de MCF en PR par la voie spécifique
- Primes
- CRCT...





➤ Comment ces missions s'articulent-elles entre elles ?

L'une ne peut pas s'exercer sans l'autre, les missions RH, et notamment le fait d'avoir un panorama sur les candidatures potentielles au métier d'EC, permet à une section CNU de mieux cerner les contours disciplinaires, son évolution. Il en est de même des suivis de carrière.

Sup'Recherche-UNSA ne s'inscrit pas dans une vision réductrice qui opposerait missions RH et Scientifique, allouant le premier rôle aux instances locales et le second à une instance nationale. Ces deux dimensions du métier et des missions de l'ESRI doivent se décliner, avec des perspectives qui leur sont propres, tant au niveau local que national.



➤ Le rôle du CNU dans le processus de recrutements

Le CNU « *décharge* » les établissements du travail d'évaluation de la qualité intrinsèque des candidatures par la procédure de qualification. Rappelons qu'il s'agit d'évaluer l'ensemble des travaux : thèse, articles, publications, communications, enseignements, avec une vision d'ensemble nationale des dossiers de candidatures.

Les établissements ne peuvent pas conduire ce travail pour deux raisons :

- Ils n'ont qu'une vision partielle des candidatures, qui, même si elles sont nombreuses, ne recouvrent pas l'ensemble des dossiers analysés sur une période de 4 ans par le CNU
- Les candidatures sont « orientées » par le profil du poste et ne couvrent pas toute l'étendue du champ disciplinaire
- Cela demande un travail conséquent qui va alourdir le travail des COS qui, rappelons-le, ne fait pas l'objet d'une rémunération.

Le CNU n'a aucun autre rôle dans le recrutement ce sont les établissements qui procèdent au recrutement et qui proposent la titularisation des EC.



➤ Comment élire le CNU ?

Sup'Recherche-UNSA estime que, du fait de la mission RH du CNU, seules les organisations syndicales représentatives au sens du code du travail devraient pouvoir présenter des listes lors des élections.

Cela aurait l'avantage d'éviter les listes « hors OS », qui représentent davantage des intérêts particuliers à une sous discipline et moins la communauté des EC dans leur ensemble. Cela renforcerait aussi une version transversale favorisant une réflexion globale.

Cela n'exclurait pas pour autant les associations de spécialistes qui pourraient siéger au CNU en particulier sur le contingent de membres nommés par le ministère.

Une répartition de 70% de membres élus (OS seules) et 30% de membres nommés parmi des membres d'associations reconnues, permettrait de clarifier les choses, chacun apportant un regard complémentaire à partir d'un point de vue clairement identifié. Aujourd'hui, certains membres nommés siègent davantage avec une vision syndicale des choses et à l'inverse, certains membres élus siègent avec une vision sub-disciplinaire.



➤ Le rôle et le fonctionnement du Comité de sélection (COS)

On caricature souvent les procédures en disant que l'on recrute un enseignant-chercheur pour 40 ans en 20 minutes d'entretien. En réalité la procédure est un peu plus longue (évaluation par le CNU de la qualité intrinsèque des candidat.e.s potentiel.le.s aux fonctions d'EC, évaluation par deux rapporteurs du COS de l'adéquation de la candidature au profil du poste, séance de sélections des candidatures auditionnées, audition).

Sup'Recherche-UNSA rappelle qu'un recrutement n'est pleinement réalisé qu'à la titularisation après une année de stage par une décision prise en CAC.

Certaines universités et certains comités de sélection ont essayé de faire des auditions plus longues, voire avec des « leçons » mais ils ont dû y renoncer faute de temps et de moyen pour les organiser, tout particulièrement dans le cadre d'une session synchronisée où les candidats font « un tour de France » des postes en quelques jours seulement !

Le défaut majeur des COS (au regard des anciennes commissions de spécialistes) est qu'ils sont créés pour chaque poste. Premier inconvénient : on perd la mémoire des choses et si, par exemple un concours est infructueux une année le COS suivant pourra n'avoir aucune information de la chose. Deuxième inconvénient : la constitution de nouveaux COS chaque année est très chronophage et doit souvent se faire dans un timing très serré. **Sup'Recherche-UNSA propose d'instaurer des COS qui soient plus pérennes.**

➤ **Expérimentation d'un recrutement de maître de conférences sans qualification**

L'expérimentation d'une dérogation à la qualification pour le recrutement de MCF va avoir les conséquences suivantes :

- **Les établissements ne pourront pas garantir la qualité intrinsèque d'un dossier** au regard de l'ensemble des dossiers du champ disciplinaire concerné
- **Le travail des COS sera très alourdi** car il devra étudier l'ensemble du dossier du candidat pour s'assurer de sa solidité dans tous les domaines que recouvrent les missions des MCF : enseignements, responsabilités collectives, travaux de recherche, publications significatives dans des revues à comité de lecture, communications scientifiques dans des colloques ...
- **Elle introduit des biais dans les prises de décision** : Comment hiérarchiser les deux critères de candidature ? Excellence du dossier et correspondance au profil du poste qui pourront entrer en concurrence. Un excellent dossier scientifique peut ne pas correspondre au profil recherché alors qu'un dossier un peu plus faible scientifiquement peut être davantage en adéquation avec le profil recherché. Quel sera alors le critère qui fera emporter la décision ?
- **Elle laisse des questions en suspens** : Est-ce que les candidats qualifiés par le CNU seront « *requalifiés* » localement ? Comment comparer qualification locale et nationale ?

Tout cela va démultiplier le nombre de recours, pour cela Sup'Recherche-UNSA estime que cette expérimentation ne doit pas être mise en œuvre.



Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA
87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex
• Tel : 01 58 46 14 86
• Courriel : sup-r@unsa-education.org
• Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Jean-Pascal Simon

Rédacteur en chef
Mathieu Guerriaud

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08
Conception, réalisation : **Cyrille Mourton**

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

